

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 14 relatif au budget de l'exercice 2022

Gland, le 29 novembre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG ; 1 ^{er} membre & rapporteur
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M	Alain Bringolf	GdG
M	Evan Lock	GdG
M.	Roger Hemberger	PLR
M.	Jean Egger	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Vert-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Vert-e-s
Mme	Ahimara Buffat	UDC

s'est réunie les 9, 15, 18, 22, 25 et 29 novembre 2021

Excusés

Le 9 novembre : Evan Lock

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal des finances et M. Julien Ménoret, boursier communal présents lors de la séance du 18 novembre. Ils ont répondu avec beaucoup de précisions et de transparence à nos questions.

Préambule

La Commission des finances précise que le Conseil Communal vote uniquement le budget. Les dépenses prévues dans le plan des investissements ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec les différents objets.

Grâce à l'embellie au niveau des revenus, la Municipalité peut présenter un budget nettement moins déficitaire que ces dernières années. Pour l'année 2022 l'excédent de charges sur les recettes s'élève à CHF 1'411'00.- et la marge d'autofinancement progresse par rapport à 2021 de CHF 1'704'650.- pour s'établir à CHF 4'336'550.-, soit dans le haut de la fourchette des budgets de ces 10 dernières années.

L'amélioration du budget s'établit dans la durée depuis 2019 et l'augmentation régulière des revenus sur les personnes morales et physiques devrait permettre d'arriver à l'équilibre dans les années à venir ; l'arrivée de nouveaux habitants et commerces venant en soutien.

Dans un avenir plus lointain, la réforme de la péréquation vaudoise devrait également avoir des effets positifs sur l'équilibre financier de la Ville.

Informations

Maîtrise des charges : en considérant uniquement les natures 30 et 31, que la Municipalité maîtrise intégralement, leur progression est de 5.15%, plus forte que l'an passé (+4.35%). Les différences les plus importantes se situent au niveau du personnel, de l'entretien des immeubles et routes, ainsi que des honoraires. Néanmoins la hausse des revenus projetée de 6.5% permet de compenser cette progression ; il y a donc une certaine adéquation entre la progression des charges et des revenus.

Cohésion sociale et péréquation : Malgré une embellie des comptes communaux, les acomptes demandés par le Canton sont en diminution par rapport à l'an passé. Étant donné la complexité des calculs, il est tout à fait imaginable que le décompte final soit moins favorable.

Au vu de l'augmentation des frais liés à la Cohésion sociale, la part facturée aux Communes va continuer à augmenter. Par contre le travail sur la nouvelle péréquation intercommunale continue ; les villes devraient profiter du nouveau mode de calcul, ainsi dans un futur pas trop lointain, nous pourrions viser un budget équilibré.

Amortissements : Le conseil a validé dans le préavis sur la deuxième étape des Perrerets ainsi que dans celui concernant le renouvellement de l'éclairage publics deux montants à amortir par le biais du fonds « Efficacités énergétiques ». Ces montants se retrouvent au compte Autres amortissements administratifs et expliquent qu'il n'y a pas d'attribution au fonds pour cette année.

Résultat et capacité d'autofinancement : grâce à l'effet conjugué de la plus forte progression des revenus par rapport aux charges, ainsi que la baisse des acomptes intercommunaux, la capacité d'autofinancement budgétée est en forte progression et s'inscrit dans le haut de la fourchette de ces dernières années.

Revenus : pour le moment les revenus effectifs 2021 ne montrent pas de faiblesses en lien avec la situation sanitaire. La vigoureuse reprise économique, ainsi que la hausse de la population permettra sans doute d'atteindre les projections de revenus. L'augmentation de population liée au quartier de la Combaz porte sur 400 personnes/220 contribuables, estimés prudemment (moins que la prévision des promoteurs). Les impôts non conjoncturels ont été comme précédemment basés sur la moyenne des cinq dernières années. Les tableaux page 32 et 33 présentaient des erreurs, leur version corrigée est en annexe.

Personnel communal : Suite aux amendements au budget 2021, et après demande de justifications complémentaires, la COFIN est convaincue du bien-fondé des nouveaux postes prévus au budget 2022. En plus de quelques augmentations ou diminutions de temps de travail, la Municipalité propose des postes nouveaux :

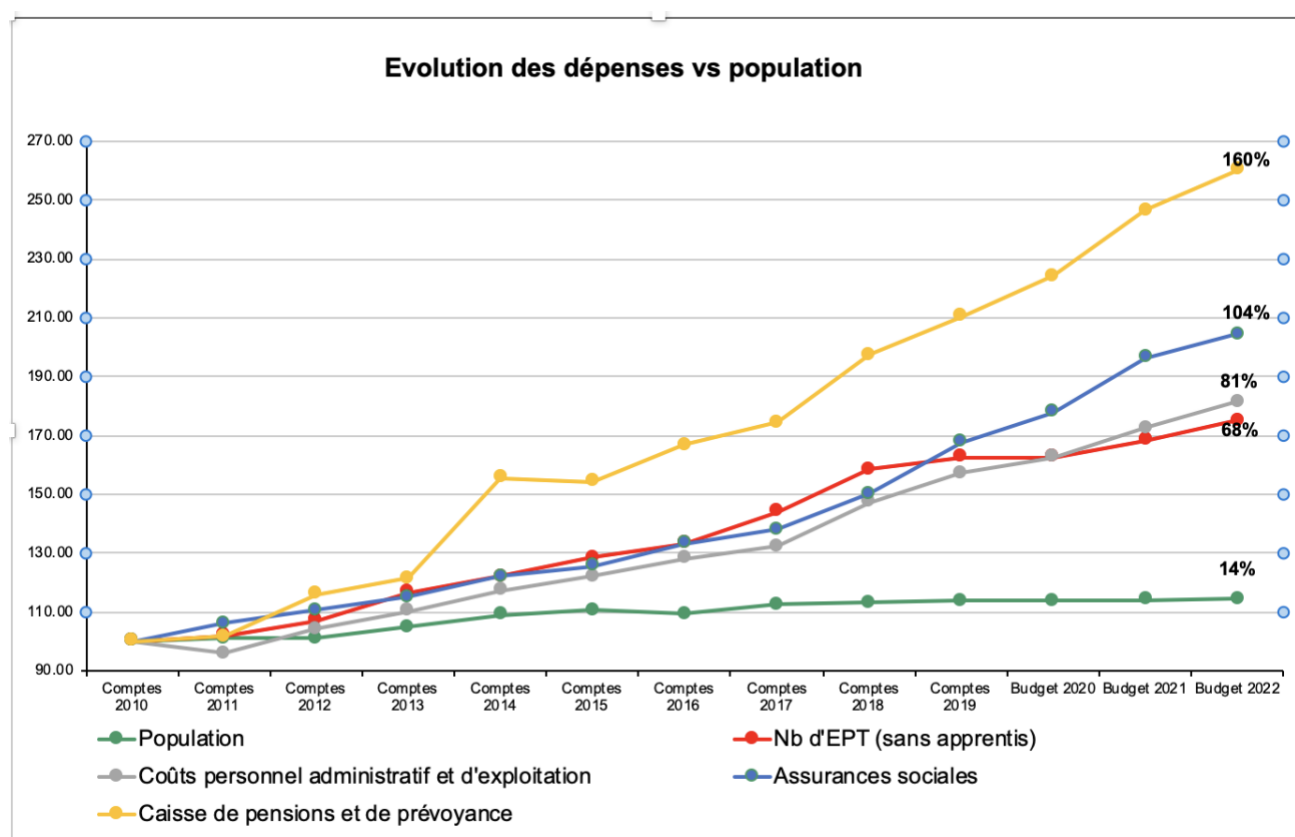
Assistant.e à la communication – depuis quelques années la ville a professionnalisé sa communication et petit à petit internalisé les différents métiers. Cela permet actuellement de déployer une image dynamique et cohérente. La ville peut ainsi communiquer ses projets, activités et services de façon efficace auprès de nos concitoyens. Afin de pouvoir continuer dans cette voie, la Municipalité veut pouvoir étoffer une équipe déjà surchargée aujourd'hui, alors que les dossiers vont s'enchaîner : STEP, Vieux-Bourg, Gare-Sud. En plus de ces éléments de communication externe ; à l'interne, un flux d'informations performant permet une uniformité dans les connaissances des collaborateurs et permet une meilleure identification au groupe.

Chef.fe de projets SmartCity et transversaux – actuellement les nouveaux projets sont portés par les chefs de services/spécialistes en plus de leur tâches régulières. Afin de coordonner les différents projets à venir, parfois transversaux et pour venir en appui aux porteurs de projets la Municipalité a décidé de créer ce nouveau poste. Les objectifs recherchés sont la conduite de projet, le contrôle et le suivi des projets transversaux/interservice, le développement d'outils de pilotage et suivi de projets, la définition et le contrôle d'application de la méthodologie projet et enfin la définition d'indicateurs et de tableaux de bord.

Collaborateur.e support informatique – afin de permettre au Chef d’Office de se concentrer sur la stratégie et la sécurité, sujets très sensibles en ce moment et qui font partie de ses compétences, la Municipalité veut créer un poste au niveau support, activités assumées actuellement partiellement par le Chef d’office.

Collaborateur.e voirie – avec un triplement des manifestations depuis les 5 dernières années et une amélioration des prestations de la part de la Voirie (mise à disposition de tables, bancs) les heures supplémentaires se sont accumulées. Par ailleurs la gestion différenciée des espaces verts, ainsi que la réalisation d’un nouveau grand quartier à la Combaz justifie l’engagement d’un nouveau collaborateur.

Pour information, la COFIN continue de mettre à jour le graphique mettant en relation l’augmentation du personnel en relation avec l’augmentation de la population. Le préavis sur le budget la compare avec l’évolution des revenus. Ce sont deux façons différentes d’apprécier, la première tend à montrer l’augmentation des prestations, quand la seconde permet de s’assurer qu’elle reste en ligne avec les recettes.



Analyses des dicastères dans le détail :

1- Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Administration	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	8 364 271	670 237	-7 694 034
Comptes 2019	9 133 202	1 888 228	-7 244 974
Comptes 2020	8 703 448	740 384	-7 963 064
Budget 2021	9 479 220	915 800	-8 563 420
Budget 2022	10 313 800	947 900	-9 365 900
Evolution 2021-22	8,80%	3,51%	9,37%

Nous avons constaté une augmentation non négligeable des charges de 8.80%. A l'étude des comptes, certains écarts semblent importants, cependant la Municipalité l'explique par une année particulière et des projets à venir.

Une normalité est attendue prochainement, il faut prévoir en conséquence. Il en va de même pour les formations et autres charges diverses.

La COFIN prend acte que l'administration communale entend mettre l'année 2022 sous le signe de la stabilité. Dès lors les EPT ne devrait pas augmenter. Nous vous rappelons que la commission est sensible à la gestion parcimonieuse des deniers communaux. Par conséquent les charges salariales devraient rester stables hormis les augmentations contractuelles.

Les frais liés à l'informatique sont en forte hausse : 190 Office informatique, +CHF 121'800.- soit 19%. Les comptes suivants en portent la plus grande part.

190.3151.00: Contrats maintenance +CHF 42'550.-

Ce compte couvre principalement les licences de logiciels métiers (droits d'usage) ou les coûts de maintenance matérielle (garantie de fonctionnement par les fabricants).

Détail des demandes supplémentaires :

- - 001 : DAREST – Administration serveurs et réseaux
CHF 3'216.- pour la prise en charge de la gestion de serveurs supplémentaires (Admin 2.0, Kinaps, Portail-RH).
- - 005 : Licences pour suites bureautiques - Office et Adobe (y.c. Foxit)
CHF 5'200.- pour le renouvellement de licences Foxit et leur gestion par une console centralisée. En 2020, l'achat de Foxit a permis d'économiser CHF 8'087.- annuels en remplaçant certaines licences Adobe.
- - 021 : Infomaniak - hébergements et noms de domaines
CHF 450.- pour le financement de sites Internet supplémentaires (gland.fm, promotion économique, culture).
- - 023 : Licences Messerli (Gestion d'ouvrages pour le SIE) CHF 2'000.- pour un contrat de support étendu.
- - 025 : Licence Autocad Light
CHF 550.- pour une licence utilisateur supplémentaire.
- - 032 : Proconcept, Nest et Guichet virtuel
CHF 12'846.50 pour couvrir la maintenance et le support de modules non compris dans le périmètre initial du projet Admin 2.0.
- - 038 : Maintenance du Serveur de test - ESX GEN6 et Kinaps
CHF 3'435.- pour l'extension de maintenance du serveur de test et la prise en compte de celle des deux serveurs Kinaps.
- - 041 et 042 : Licences CAN et Messerli - SIE
CHF 15'900.- transférés des comptes du SIE pour une gestion par l'Office informatique.

190.3189.00: Honoraires, frais assistance +CHF 67'800.-

Historique et explication de l'augmentation

Variation des demandes de budget pour le compte 190.3189.00 :

2016	10'000.-	10'000.-	0.-	0.0%
2017	10'000.-	10'000.-	0.-	0.0%
2018	11'100.-	10'000.-	1'100.-	11.0%
2019	53'770.-	11'100.-	42'670.-	384.4%
2020	36'650.-	53'770.-	17'120.-	31.8%
2021	32'150.-	36'650.-	4'500.-	12.3%
2022	99'950.-	32'150.-	67'800.-	210.9%

L'augmentation de CHF 67'800.- demandée pour le budget 2022 est liée à des besoins d'assistance et d'expertise dans les domaines suivants :

- Extension des fonctionnalités de la GED (Gestion Électronique des Documents) ;
- Mise en conformité des traitements de données en regard des lois sur la protection et la transparence des données ;
- Liaison par fibre optique des bâtiments de l'administration et des établissements scolaires ;
- Mesures dans domaine de la sécurité informatique.

Ce compte finance des mandats spécifiques qui ne sont pas en lien avec un logiciel sous maintenance, ou ne font pas partie du périmètre d'un contrat de maintenance (prestations hors contrat).

Au vu des montants engagés, depuis de nombreuses années, nous espérons que notre administration soit bien protégée des Cyber attaques

2- Finances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes et budgets de ce dicastère depuis 2018.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	17 008 307	56 460 358	39 452 051
Comptes 2019	17 737 808	70 711 547	52 973 739
Comptes 2020	17 274 858	55 717 994	38 443 136
Budget 2021	16 924 800	55 415 400	38 490 600
Budget 2022	16 842 550	57 822 400	40 979 850
Evolution 2021-22	-0,49%	4,34%	6,47%

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	923 931	47 081 342	-46 157 411
Comptes 2019	1 083 192	61 386 482	-60 303 290
Comptes 2020	749 866	46 230 253	-45 480 387
Budget 2021	925 000	46 010 000	-45 085 000
Budget 2022	851 400	48 215 700	-47 364 300
Evolution 2021-22	-7,96%	4,79%	5,06%

En analysant les comptes, nous constatons une bonne maîtrise des charges avec une diminution de 0,49% par rapport au budget 2021. Les prévisions sur les revenus affichent une augmentation de CHF 2'407'000.-; soit 4,34%.

Les recettes fiscales sont budgétées à la hausse. Ceci est principalement dû à l'augmentation des revenus attendus sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 1'540'000.- au compte 210.4011.00). Celles des personnes physiques sont aussi en progression grâce à l'arrivée prévue de 400 nouveaux habitants (dont 220 contribuables) au quartier de « La Combaz ».

Quelques précisions concernant certaines lignes de comptes :

200.3011.00 Traitements + CHF 126'750.-

Cette augmentation de 30% est due au transfert du poste de la collaboratrice en charge de la promotion économique depuis le secteur 110 « Service à la population », à l'augmentation de 10% du taux de l'aide comptable (collaboratrice impliquée dans la reprise des tâches communales déléguées aux établissements scolaires « Etacom »), aux primes et aux augmentations de salaire.

200.3040.00 Cotisation caisse de pension + CHF 22'950.--

Ce surcoût est occasionné par le passage en 2022 du taux de cotisation patronale CIP de 19,5% à 20%.

210.3301.00 Créances et débiteurs (défalcations) – CHF 75'000.-

La prévision pour ce compte passe de CHF 566'000.- en 2021 à CHF 491'000.- en 2022 car, pour rappel, la somme portée au budget est basée sur la moyenne des cinq dernières années.

220.4342.00 Taxe usage du sol + CHF 197'000.-

Le revenu lié à cette taxe, prélevée par le biais de la facture d'électricité, a été adapté en tenant compte des estimations de SEIC.

230.3313.00 Amortissements mat., mob., mach., véhic. + CHF 36'100.-

L'augmentation de 28,46% correspond à l'amortissement du parc de véhicules communaux acquis en 2021 (Préavis n° 65 de 2020).

230.3329.00 Autres amortissements du patrimoine administratif CHF 117'150.--

Cette nouvelle ligne correspond au début des amortissements en 2022 des projets « Admin. 2.0 » et « Smart City ».

3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Bâtiments et Urbanisme	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	2 630 810	1 723 093	-907 717
Comptes 2019	3 233 652	1 822 251	-1 411 401
Comptes 2020	5 942 414	5 880 887	-61 527
Budget 2021	4 097 520	2 549 500	-1 548 020
Budget 2022	3 281 300	1 962 950	-1 318 350
Evolution 2021-22	-19,92%	-23,01%	-14,84%

Les totaux des charges et des revenus de ce dicastère présentent les variations suivantes entre les budgets 2021 et 2022 :

- diminution des charges de CHF 816'220.- (-19.92%) ;
- diminution des revenus de CHF 586'550.- (-23.01%).

Evolution des charges

La répartition de la diminution des charges de CHF 816'220.- entre les différents secteurs « Administration », « Bâtiments » et « Urbanisme » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur	Rubrique	Variation CHF	Variation %	
Administration	30	- 199'590.-	- 15.12%	
Bâtiments	35	- 596'630.-	- 22.65%	
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	350	- 615'530.-	- 25.09%
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	352-8	+ 18'900.-	+ 10.47%
Urbanisme	36	- 20'000.-	- 13.94%	
Total	3	- 816'220.-	-19.92%	

La diminution des charges du **secteur 30 « Administration »** de CHF 199'590.- (- 15.12%) est principalement due au transfert des postes de la Déléguée à l'énergie et de son assistant au Secrétariat municipal. Ces transferts engendrent une diminution de CHF 148'650.- (- 15.08%) des charges du compte 300.3011.00 - Traitements ainsi qu'une diminution des autres comptes en lien avec les charges salariales.

Pour ce qui est du **secteur 35 « Bâtiments »**, ses charges diminuent de CHF 596'630.- (-22.65%. Cette diminution est à mettre en lien avec la non-perception de la taxe « *Équipement communautaire* » via le compte 350.4341.10 - Taxe « Équipement communautaire » (voir ci-dessous dans le chapitre « *Évolution des revenus* ») qui entraîne la suppression d'une écriture au compte 350.3818.00 – Attribution au fonds de réserve « Équipement communautaire ». Cette écriture se montait à CHF 524'500.- au budget 2021 alors qu'elle n'est plus présente au budget 2022.

Concernant plus spécifiquement les bâtiments du patrimoine financier, il convient de relever que chacun des bâtiments possède dorénavant une section propre (sections 352 à 358) dans le plan comptable. Cette nouvelle manière de faire permet une meilleure visibilité des charges et revenus relatifs à chacun de ses immeubles. L'inconvénient de ce procédé est que les totaux des charges et des revenus liés à ces bâtiments n'apparaissent plus dans le plan comptable. Ces totaux sont pour le budget 2022 de respectivement CHF 199'450.- (+ 10.47%) pour les charges et de CHF 789'600.- (+ 9.90%) pour les revenus. La Municipalité, dans le la cadre de ses réponses aux questions de la COFIN, s'est engagée à mentionner cette information à l'avenir dans une section du préavis relatif au budget.

Le **secteur 36 « Urbanisme »** voit ses charges diminuer de CHF 20'000.- (-13.94%). Cette diminution est due au transfert de la responsabilité du compte 360.3185.30 - Honoraires – Cité de l'Énergie au Secrétariat municipal. Ce compte a été transféré au secteur 822 « *Efficacités énergétiques & Énergies renouvelables* ».

Évolution des revenus

La répartition de la diminution des revenus de CHF 586'550.- entre les différents secteurs « Administration », « Bâtiments » et « Urbanisme » est explicitée dans le tableau suivant :

Secteur	Rubrique	Variation CHF	Variation %	
Administration	30	+ 1'300.-	+ 59.09%	
Bâtiments	35	- 477'900.-	- 20.55%	
dont	<i>Bâtiments patrimoine administratif</i>	350	- 549'050.-	- 34.17%
	<i>Bâtiments patrimoine financier</i>	352-8	+ 71'150.-	+ 9.90%
Urbanisme	36	- 109'950.-	- 49.55%	
Total	3	- 586'550.-	- 23.01%	

Le **secteur 35 « Bâtiments »** voit ses revenus diminuer de CHF 477'900.- (- 20.55%). Cette diminution est en grande partie due au fait qu'aucune taxe « *Équipement communautaire* » ne devrait être perçue en 2022 alors que cette dernière figurait pour CHF 524'500.- au budget 2021. S'agissant de la perception de cette taxe, la Municipalité a fourni à la COFIN le commentaire suivant : « *Pour le quartier de la Combaz, certaines taxes « Équipements communautaires » ont déjà été payées : A5 (1 à 4), A6, A7 et A9. Une autre sera encore facturée* »

fin 2021 (A10) et donc prise en compte dans l'exercice comptable 2021. L'incertitude subsiste sur le bâtiment A8 dont la date de dépôt du dossier de mise à l'enquête n'est encore pas connue. En effet, cet immeuble sera construit après la mise en service du A9 et la démolition du bâtiment existant (qui abritera provisoirement La Ruche et Denner). La taxe pour les équipements communautaires ne devrait donc être perçue au mieux qu'au début de l'année 2023 ».

Le **secteur 36 « Urbanisme »** enregistre une diminution de ses revenus de CHF 109'950.- (- 49.55%). Cette diminution est majoritairement due à la diminution de CHF 89'950.- (- 44.55%) du compte 360.4313.00 - Permis de construire, d'habiter, d'utiliser ». La Municipalité a fourni le commentaire suivant à la COFIN pour expliquer cette baisse : « Les émoluments de permis de construire, d'habiter, d'utiliser sont estimés sur la base de la moyenne des dix dernières années auxquels sont ajoutés des éléments spécifiques extraordinaires. L'année dernière, il y avait des émoluments spécifiques au quartier de « La Combaz » connu du SBU au moment de l'élaboration du budget 2021. Pour le budget 2022, la baisse correspondant à la prise en compte de la directive de la Municipalité du 19 avril 2021 relative au report éventuel des nouveaux projets de constructions présentés jusqu'à la mise en service de la future STEP. L'application de cette directive devrait ralentir la construction de nouveaux bâtiments de logements et en conséquence faire baisser les sommes perçues au moyen des taxes de permis d'habiter et d'utiliser ».

4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Infrastructure et environnement	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	6 506 668	3 652 678	-2 853 990
Comptes 2019	7 293 907	4 219 207	-3 074 700
Comptes 2020	8 320 688	5 278 155	-3 042 533
Budget 2021	8 017 790	4 660 950	-3 356 840
Budget 2022	7 803 050	4 392 600	-3 410 450
Evolution 2021-22	-2,68%	-5,76%	1,60%

Les résultats de ce dicastère présentent des variations à la baisse entre les budgets 2021 et 2022, autant pour les charges que les revenus :

- Diminution des charges de CHF -214'740.- soit -2.68 %)
- Diminution des revenus de CHF -268'350.-, soit -5.76 %

Ci-dessous quelques remarques sur les principaux changements :

Traitements : 400.3011.00 - 430.3011.00 - 451.3011.00 - 452.3011.00 - 460.3011.00 +CHF 50'800.-

Bien qu'un EPT supplémentaire soit demandé, la hausse des traitements est partiellement compensée par la baisse du personnel intérimaire à la déchèterie (451.3080.00) grâce à l'internalisation d'un poste facturé par Adecco.

450.4818.00 et 460.4818.00 Attribution et prélèvement au fonds de réserve

Selon la législation, les comptes 450 Déchets et 460 Égouts et épuration doivent être financés par le produit des taxes et équilibrés par des prélèvements ou des attributions au fonds de réserve déchets.

Par rapport au budget 2021, les prélèvements aux fonds de réserve sont en hausse de respectivement de CHF 45'000.- et CHF 112'850.- dans le budget 2022.

451.4271.00 / Loyer ressourcerie CHF 30'400.-

Lié à la future déchetterie, ce nouveau poste concerne le loyer que versera l'association Pro-Jet (Nyon). Ce loyer concernera une surface de 306 m2. Le bail prévoit un revenu mensuel de CHF 5'075.- soit CHF 60'900.- par an. La période de location ne démarrant qu'en juillet 2022, le montant budgété correspond au loyer prorata temporis pour 2022.

Compte 452 – déchets particuliers

Ce compte présente un solde à charges de CHF 80'500.- frs. Il n'est pas financé par les taxes. Ces déchets proviennent essentiellement des balayures de routes, des poubelles publiques, ainsi que de l'élimination de l'huile, des pneus et du transport des matériaux inertes. Les coûts de personnel sont mis à la charge du secteur des routes.

810, 815 et 821 – comptes des services industriels gérés par le SIE

Une erreur s'est glissée dans le texte du préavis à la page 8, §2.7, le montant du budget de fonctionnement n'étant pas de CHF 1'981'850.- comme mentionné, mais de CHF 2'036'850.-

5- Instruction publique et cultes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Instruction publique et cultes	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	5 221 926	643 059	-4 578 867
Comptes 2019	5 516 050	639 032	-4 877 018
Comptes 2020	5 593 502	604 086	-4 989 416
Budget 2021	5 940 870	523 200	-5 417 670
Budget 2022	6 932 100	482 450	-6 449 650
<i>Evolution 2021-22</i>	<i>16,68%</i>	<i>-7,79%</i>	<i>19,05%</i>

Le budget 2022 comparé à 2021, fait ressortir une augmentation des charges de 16.68% et une diminution des revenus de -7.78%.

L'augmentation des charges est essentiellement due au début de l'amortissement du collège des Perrerets, pour la somme de CHF 663'878.-.

513.3189.10 Frais de surveillance +CHF 15'000.-

Ces frais de surveillance consistent en des patrouilles de nuit du SIR autour des bâtiments scolaires pour le contrôle des fermetures des portes extérieures des collèges, suite à une décision de la Municipalité du 24.10.2011.

Le montant annuel total de la prestation est de CHF 22'464.- avec la répartition la suivante :

- CHF 8'000.- pour le site de Grand-Champ (compte 526.3189.00)

- CHF 15'000.- pour les sites de Perrerets, Tuillières et Mauverney (compte 513.3189.10)

524.3522.20 Camps scolaires +CHF 45'650.-

Il s'agit d'un report de charges de 2021 à 2022, suite à l'annulation de deux camps de marche prévus pour l'automne.

Le coût total du report est estimé à CHF 45'460.- (161 élèves X 280.-), étant compensé par l'économie réalisée en 2021.

La différence s'explique par la variation du nombre d'élèves du secondaire d'une année à l'autre.

525.4522.00 Finances d'écolages

Nous constatons une baisse de revenus dans le budget 2022 de CHF 42'700.- par rapport au budget 2021.

Cette diminution s'explique par le fait que les finances d'écolages 2022 sont budgétées sur la base des élèves inscrits à la rentrée scolaire 2021-2022. Pour les classes de raccordement, il y a 10 élèves en moins pour l'année scolaire 2021-2022 par rapport à l'année 2020-2021 (CHF 4'000.- / élève / an). Il y a également une légère fluctuation des autres types de dérogations.

526.3186.00 Assurances immeuble

Le budget 2022 prévoit CHF 13'050.- de plus par rapport au budget 2021 et augmente de CHF 24'831.- comparé à 2020.

Cela est dû à l'augmentation des primes d'assurances choses, notamment à la suite d'un assainissement par suite d'une forte sinistralité en bris de glace ces dernières années.

6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Police	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	4 237 062	692 087	-3 544 975
Comptes 2019	4 110 781	697 842	-3 412 939
Comptes 2020	4 091 195	681 926	-3 409 269
Budget 2021	4 249 780	608 450	-3 641 330
Budget 2022	4 252 200	596 050	-3 656 150
Evolution 2021-22	0,06%	-2,04%	0,41%

Les totaux de charges et de revenus de ce dicastère présentent très peu de variations entre les budgets 2020 et 2021 :

- Les charges sont stables CHF +2'420.- soit + 0.06 %
- Légère diminution des revenus CHF -12'400.-, soit 2.04 %

Ci-dessous quelques remarques sur les principaux changements selon les informations obtenues de la part de la Municipalité :

614.3651.00 Société de sauvetages de Nyon / Participation - CHF 5'500.-

La Société internationale de sauvetage du Léman a procédé au remplacement des moteurs de la navette de sauvetage pour des montants élevés en 2020 et 2021 (respectivement CHF 50'000.- et CHF 55'000.-). Ces charges sont réduites à CHF 7'000.- environ pour l'année 2022 (achat d'un chariot à bateau). Ainsi la participation de la Ville de Gland (16% sur ces investissements) est réduite pour 2022.

611.3143.00 Sécurité Routière / Signalisation, marquages, panneaux – CHF 8'500.-

Le Service de la population a sensiblement réduit le budget d'entretien des marquages pour l'adapter à la capacité de réalisation. Il est à prendre en compte que les nouveaux marquages (par exemple, création d'un passage piéton, création d'une zone 30 km/h, requalification d'une route) sont pris en charge dans les préavis ou financés par les promoteurs. Tel est le cas du carrefour Mont-Blanc – rue de la Combe. Le Groupe de sécurité publique a la charge de l'entretien lorsque les panneaux sont abimés (en cas d'accident routier par exemple) ou que les marquages s'effacent par ancienneté.

615.3011.00 Sécurité publique / Traitements + CHF 10'400.-

Les traitements 2020 sont diminués par l'arrêt des contrats de 3 collaborateurs en octobre (2) et décembre (1). Ceci explique la majeure partie de cette différence. De son côté, le budget 2022 est en légère augmentation, notamment en raison d'une revalorisation des postes les plus bas de l'équipe mais également en raison d'un transfert interne pour un collaborateur spécialisé.

615.4370.00 Sécurité publique / Amendes + 43'100.- vs. Comptes 2020

Il faut dissocier deux éléments, soit la fixation de l'objectif et les résultats historiques :

- 1) La fixation de l'objectif (CHF 180'000.-) correspond à la norme pour le nombre de places de stationnement et les ressources humaines à disposition. C'est pour cette raison que le budget avait été réévalué déjà en 2019.
- 2) Les résultats qui sont en progression depuis 2018 et qui démontrent que l'atteinte de l'objectifs semble réaliste avec les effectifs prévus.

Année	Résultats amendes	Progression
2018	CHF 86'000.- environ	

2019	CHF 104'000.- environ	+ 20.9%
2020	CHF 138'000.- environ	+ 32.06% (sur 10 mois car deux mois d'arrêt des contrôles sur le stationnement demandé par le canton durant le confinement COVID de mars à mai.)
2021	CHF 138'000.- environ	Sans baisse, malgré l'absence d'environ 60% de l'effectif.

640.3524.00 Service Inhumations / Centre funéraire régional – CHF 2400.-

Le budget du Centre funéraire régional est envoyé par le Service des finances de la Ville de Nyon. Le montant à la charge des communes est réparti en fonction du nombre d'habitant au 31.12.2020. Le montant à répartir en 2022 est inférieur au montant 2021 (environ CHF -13'000.-) et la population du district étant en augmentation, le coût par habitant est en diminution pour 2022 (2021 : CHF 2.032265 / 2022 : CHF 1.842977). Ce coût est multiplié par la population de la Commune et donne un montant inférieur en 2022 comparé à 2021. Il s'agit de coûts fixes essentiellement, donc n'évoluent pas en fonction du nombre de décès.

650.3521.10 Défense contre l'Incendie / Participation au SDIS + 68'900.- vs. Comptes 2020

La participation financière au SDIS est basée sur une double clé de répartition :

- 1) La population des communes du District au 31 décembre de l'année qui précède l'année de référence (31 décembre 2021 pour le budget 2022).
- 2) La valeur ECA des bâtiments sis sur les communes au 31 décembre de l'année qui précède l'année de référence

Les charges sont stables par rapport au budget 2021 et 2020 mais augmentent par rapport aux comptes 2020. La raison est qu'en 2020, la majeure partie des cours pour sapeurs-pompiers et les événements (par exemple les portes ouvertes) n'ont pas eu lieu, occasionnant ainsi de fortes économies de charges.

7- Sécurité Sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Securité sociale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	18 450 673	1 585 427	-16 865 246
Comptes 2019	19 023 982	450 660	-18 573 322
Comptes 2020	18 698 977	1 540 201	-17 158 776
Budget 2021	19 873 020	668 260	-19 204 760
Budget 2022	19 236 850	876 950	-18 359 900
<i>Evolution 2021-22</i>	<i>-3,20%</i>	<i>31,23%</i>	<i>-4,40%</i>

La municipalité demande 0.2 ETP supplémentaires, cette augmentation de postes n'est pas un engagement de personnel mais une augmentation de taux d'occupation. Ceci n'a pas d'impact sur le budget puisqu'il est même à la baisse de 3.20% par rapport à 2021 soit CHF 636'170.-.

La commission a questionné le service des finances sur les comptes suivants, en voici les réponses :

710.3011.20 Traitement du personnel auxiliaire CHF +1'600.-

L'augmentation est due à la création d'un poste qui interviendra à la Maison de l'enfance qui sera ouverte en septembre 2022.

710.3185.00 Honoraire et frais d'expertise-conseil Primokiz compte maintenu

Le compte est maintenu au cas où une nouvelle session de coaching serait engagée ces prochaines années. Dans ce cas la ligne 710.3185.00 servira à l'avancement des frais et la ligne 710.4653.00 pour le remboursement. Donc opération blanche.

710.3655.10 Subside communal Projet « Aikicom » +4'850.-

Le projet Aikicom se déroule à cheval sur deux ans, ou l'année scolaire. Le financement est donc pour la fin de la session 2021-2022 soit de janvier à juin (CHF 3'135.-), de la nouvelle session 2022-2023 soit de septembre à décembre (CHF 1'853.-) et au vu de la forte affluence d'une session courte de janvier à juin. (CHF 3'135.-).

711.3655.40 RAT – Frais de pension enfants hors réseau + CHF 27'000.-

Les montants varient beaucoup d'une année sur l'autre. Comptes 2020 CHF 43'450.03, 2021 budget de CHF 16'000.- et budget 2022 de nouveau CHF 43'000.-.

« En préambule, l'inter-réseau concerne essentiellement des déménagements, séparations de parents, personnel du GHOL, dérogations scolaires. Le RAT ne peut pas comparer les chiffres d'un budget à l'autre car les différences peuvent être très importantes (il est difficile – par sa nature - de prévoir l'inter-réseau). Ainsi, en 2022 le RAT va facturer ce qui était réellement consommé en 2021 ; lors de l'établissement du budget, en tenant compte des situations enregistrées jusqu'à fin juillet 2021. Par ailleurs, le montant final pour 2021 (inter-réseaux pour 2020) n'a pas encore été facturé (il manque au RAT les factures des réseaux conventionnés). »

711.3655.00 RAT – Socle de solidarité nouvelle ligne ?

« Préavis interne au RAT 06/2014 : S'agissant de la participation des communes aux charges de l'accueil, les communes participent pour leurs enfants en fonction de la capacité financière de leurs parents (chacun pour soi). Le RAT a voulu limiter la participation communale à 40% (la commune x (parents fortunés) ne participe qu'à hauteur de 28%, la commune y (parents moins fortunés) doit participer à hauteur de 49%. Il avait été approuvé que : afin de compenser d'éventuels écarts de la limite précitée, un socle de solidarité pouvait être perçu au CHF/habitants de toutes les communes. CHF 1.50 pour 2022 – (montant MAX = CHF 5. — par habitant). Le RAT a rarement dû activer ce socle de solidarité qui pour finir n'a plus été porté au budget durant les dernières années. L'évolution des revenus des parents observée au premier semestre 2021 suggère des revenus liés au Covid à la baisse ; par conséquent, il est possible que l'une ou l'autre commune dépasse le 40%, d'où la nouvelle ligne au budget. Cette charge est portée au budget de façon prévisionnelle et ne sera perçue que si, après bouclage des comptes 2021, des dépassements sont constatés. Voir également budget du RAT 2022 préavis 04/2021 page 21.

(https://reseautoblerones.ch/rat/assets/fichiers/Preavis_04_2021_Budget_2022_1.pdf) »

715.3011.10 Traitement du personnel auxiliaire doublement des charges

« Passage de 2 (budgété pour 2021) à 6 auxiliaires (budgété pour 2022) en alignement avec les équipes de la Pause Déj' (également 6 personnes par équipes) afin de répondre à la très forte hausse de fréquentation du Relax'Resto et de garantir un taux d'encadrement d'un adulte pour 15 enfants. »

Comptes 716 (et suivants) Aide sociale communale, 73 (et suivants) Santé publique Nouveaux postes ?

« Non, il ne s'agit pas d'un nouveau poste. Par suite du remaniement des services lors du changement de législature, le rôle de Déléguée aux affaires sociales a été transféré du secteur 110 « Service de la population » aux secteurs 716 et 730 dédiés aux affaires sociales, respectivement à la santé avec une ventilation qui reflète l'activité déployée sur ces thématiques. »

Le gros du budget Sécurité sociale est attribué à la Prévoyance sociale ~65% et à l'Accueil de l'enfance ~33.05%. Le budget global de la Sécurité sociale représente environ le 26.5% du budget total soit la plus grosse part de tous les comptes de charges. Les revenus sont négligeables puisqu'il représente que ~1.2.

8. Services Industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2018.

Securité sociale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	2 461 034	2 464 207	3 173
Comptes 2019	2 598 665	2 568 969	-29 696
Comptes 2020	3 142 775	3 178 130	35 355
Budget 2021	3 238 000	3 334 950	96 950
Budget 2022	3 831 850	4 001 400	169 550
Evolution 2021-22	18,34%	19,98%	74,88%

L'analyse du budget 2022 des Services Industriels montre une hausse par rapport à 2021 ; nous apportons un éclaircissement sur les points suivants :

Les comptes 810

Le budget de l'entretien des fontaines passe de CHF 5'000 à CHF 25'000, alors que la moyenne de ces cinq dernières années est de CHF 10'000.- ; trois nouvelles fontaines (temple, Riant-Coteau et Malagny) et le solde de CHF 15'000.- est prévu pour le remplacement de la fontaine du refuge ainsi que l'entier de son alimentation. Un nouveau compte est créé concernant les honoraires géomètres afin de clarifier la lecture du budget, remplace et annule le compte extension du réseau, en reprenant les CHF 35'000.—de 2021

L'attribution au fonds de réserve eau, le budget est deux fois moins élevé que 2021, résulte mécaniquement de la différence entre les revenus et les charges du secteur 81.

Les taxes pour le raccordement des eaux sont aussi deux fois moins élevées que 2021 ; dues en grande partie au quartier de la Combaz, taxé en 2021, alors que les prochaines n'interviendront qu'en 2023. De plus, toute nouvelle construction sera bloquée, car la capacité maximale de traitement des eaux usées est atteinte par le bassin versant de la STEP. A noter que les produits de ces taxes n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice car ils sont strictement compensés par des attributions aux fonds de réserve (eau, égouts et équipement communautaire). En revanche, ils contribuent positivement à la marge d'autofinancement.

Les comptes 815

Deux nouveaux comptes sont créés, 815.3185.00 Honoraires analyses d'eau et le 815.3185.20 honoraires géomètres, remplace le compte 815.3189.00 frais divers ; là aussi pour une meilleure lecture du budget.

Les frais divers de CHF 30'000.- alors que rien n'était mentionné sur le budget 2021 seront utilisés pour fêter les 20 ans de la station du Montant. L'entente intercommunale souhaite marquer l'évènement en invitant l'ensemble des protagonistes des 20 dernières années autour d'un repas et d'un parcours didactique sur la station. Des communications en faveur de la population seront faites pour l'informer et la sensibiliser à l'eau. Aucun montant n'est attribué au fonds de réserve de SIDEMO, car des travaux pour CHF 700'000.- sont prévus en 2022, et ce montant sera prélevé du fonds de réserve. Son alimentation reprendra en 2023.

Le compte 823 subventions durables

Le budget prévoit une augmentation de plus de 32 % ; la Municipalité confirme que la demande est forte pour ce genre de subventions. Ce montant équivaut à 30 % de la taxe communale sur la consommation électrique (compte 823.4342.00).

Conclusions

Les projets de budget de ces dernières années de notre Ville vont dans le sens d'atteindre l'équilibre. Les comptes ayant été clôturés ces dernières années toujours de façon positive, la COFIN est d'avis d'accepter le budget tel que proposé. Les demandes de postes sont justifiées et les autres charges sont suivies de près, à noter toutefois une progression dans le domaine informatique. Nous espérons que ces activités permettront d'éviter des soucis de cybercriminalité comme certains de nos voisins.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 14 relatif au budget pour l'exercice 2022 et de prendre la décision suivante :

- accepter le budget de l'exercice 2022 de la ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 1'411'000- et une marge d'autofinancement positive de CHF 4'336'550.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre & rapporteur	Jérôme Frachebourg Membre	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni Membre	Ahimara Buffat Membre	Roger Hemberger Membre
Jean Egger Membre	Alain Bringolf Membre	Evan Lock Membre